Christophe WALLER
Entrepreneur individuel
La Côte – Les Platons
74210 Talloires-Montmin
06 11 81 91 09
info@christophewaller.com
www.christophewaller.com

Contrat de réservation groupe pour un stage de pilotage SIV

Clubs et groupes constitués de huit pilotes maximum

PROJET À VALIDER AVANT SIGNATURE — Compléter les champs et confirmer les modalités signalées aux articles 3 et 6.

1 - Parties au contrat

Prestataire : Christophe Waller, entrepreneur individuel
La Côte – Les Platons, 74210 Talloires-Montmin, France
SIRET : 415 088 921 00051
06 11 81 91 09 • info@christophewaller.com • www.christophewaller.com

Client contractant (club ou personne physique) :
Adresse :
RNA ou SIREN si applicable :
Représentant du club et qualité :
Téléphone :
Courriel :

Client unique responsable du règlement — cocher une seule case

☐ Le club réserve le stage en son nom. Son représentant déclare être habilité à l'engager.
☐ La personne physique désignée ci-dessus réserve le stage en son nom personnel.
Le client ainsi désigné s'engage à payer l'intégralité des sommes dues pour le groupe au titre du présent contrat, arrhes et solde compris, après application des articles 5 et 6. Il assume cette obligation même si un ou plusieurs pilotes ne lui versent pas leur participation. Il contracte comme acheteur du stage, et non comme simple intermédiaire ou caution des pilotes.

2 - Stage réservé

Date de stage prévue :
Nombre de pilotes N : / 8
Rendez-vous systématiquement la veille du stage à 17 h, à l'école de parapente de Plan Montmin, pour la vérification du parachute de secours et les briefings technique et sécurité.

Objet : stage de pilotage / SIV à Annecy. Les objectifs et exercices sont adaptés à l'expérience, au matériel et à la progression de chaque pilote. La sécurité et les conditions de vol déterminent le programme réellement réalisable.

3 - Prix du groupe

Forfait de réservation pour un groupe de huit pilotes maximum : 1 760 € par journée, pour un stage de deux ou trois jours.

Le tarif du groupe reste fixé à 1 760 € par journée réservée, même si moins de huit pilotes participent. Il correspond à 220 € par pilote et par jour lorsque le groupe compte huit pilotes.

Christophe WALLER
Entrepreneur individuel
La Côte – Les Platons
74210 Talloires-Montmin
06 11 81 91 09
info@christophewaller.com
www.christophewaller.com

4 - Montant de la réservation et règlement

Choisis une seule option pour le groupe de huit pilotes maximum :
☐ Option 1 : stage de deux jours, le week-end.
☐ Option 2 : stage de trois jours, le week-end ou en semaine.

Option choisie	Prix du groupe	Arrhes à verser 50 %	Solde indicatif
Option 1 2 jours	3 520 €	1 760 €	1 760 €
Option 2 3 jours	5 280 €	2 640 €	2 640 €

Les montants ci-dessus restent identiques si le groupe compte moins de huit pilotes.
Prestations supplémentaires éventuelles (prix et règlement à convenir par écrit) :

Les prix indiqués sont les montants totaux à payer, taxes applicables comprises.

La réservation est confirmée après acceptation du contrat, accord écrit du prestataire et réception de 50 % du montant total convenu à titre d'arrhes. Les arrhes sont réglées par un seul virement global, effectué par le client contractant. Les coordonnées bancaires figurent dans l'encadré en page 5. La liste nominative des pilotes est facultative au moment de la réservation et peut être communiquée ultérieurement, avant le début du stage.

ATTENTION AU LIBELLÉ DU VIREMENT DES ARRHES : indiquer « Arrhes stage du [dates prévues] - [nom du club ou du groupe] ».
Les versements individuels fractionnés ne valident pas la réservation collective. Les arrhes s'imputent sur la facture finale ; elles ne s'y ajoutent pas.

Le solde est réglé à la fin du stage, après décompte des prestations dues selon l'article 6.
Moyen convenu : ☐ espèces dans les limites légales ☐ virement accepté par écrit. Aucun paiement différé sans accord écrit préalable.

Le forfait comprend l'encadrement, les briefings et les débriefings. La fiche pratique remise avant signature précise la logistique, les moyens de sécurité et les inclusions ou options : navettes, locations, vidéos et autres frais. Hébergement, repas et transport jusqu'au stage ne sont pas inclus sauf accord écrit.

5 - Annulation et remplacement

Annulation complète avant le début du stage

Le client peut renoncer à la réservation par écrit. Si l'annulation est reçue au moins trois mois calendaires avant le premier jour, seuls 300 € sont conservés, dans la limite des arrhes versées. À moins de trois mois, les arrhes de 50 % sont conservées, sans exiger le solde du seul fait de l'annulation. Toute somme excédant la retenue est remboursée sous quatorze jours.

Désistement individuel

Un remplaçant est accepté sans frais de modification après validation de son niveau, de son matériel et de sa fiche. Un désistement ne réduit pas automatiquement le forfait d'un groupe maintenu. Le client contractant reste tenu du règlement global dû selon le contrat, indépendamment de la répartition ou du recouvrement des participations entre pilotes. En cas d'annulation complète du groupe, les règles ci-dessus s'appliquent. Les ajustements de l'article 6 et les dispositions impératives restent réservés.

Christophe WALLER
Entrepreneur individuel
La Côte – Les Platons
74210 Talloires-Montmin
06 11 81 91 09
info@christophewaller.com
www.christophewaller.com

6 - Vols réalisés et montant effectivement dû

Le nombre de vols est apprécié sur l'ensemble du stage, pour chaque pilote, par rapport au nombre J de journées initialement réservées. La journée de réserve n'augmente pas J. Seuls comptent les vols de pilotage / SIV effectivement réalisés dans le cadre de la prestation et consignés dans le relevé de stage.

Lorsque la météo ou des restrictions objectives de sécurité extérieures au prestataire réduisent les vols proposés, sans faute de sa part, le décompte suivant s'applique. Les droits liés à une éventuelle inexécution fautive restent réservés.

Réalisation par pilote sur le stage	Conséquence financière
Aucun vol	Aucune facturation de la prestation de stage non réalisée
Un seul vol au total	Une demi-journée facturée
Au moins 2 vols de moyenne par jour réservé	Montant complet du stage dû

La moyenne est le total des vols divisé par J. Six vols sur trois journées réservées permettent la facturation des trois journées, quelle que soit leur répartition. Un seul vol sur tout le stage correspond à 110 € par pilote à huit, soit 880 € si chacun réalise un vol.

Cas intermédiaires à confirmer avant signature

Proposition : un vol correspond à une demi-journée, avec un maximum de J journées sur le stage. Le prix journalier par pilote correspond au tarif journalier du groupe convenu à l'article 3, divisé par N, l'effectif convenu à la réservation, sauf avenant accepté. Une répartition différente peut être signée en annexe. Prix dû par pilote = prix journalier × nombre de vols / 2, plafonné à sa part du prix réservé. Le prix du groupe est la somme de ces parts.

Exemple sur 3 jours pour 8 pilotes	Journées facturées	Prix par pilote
1 vol par pilote au total	0,5	110 €
5 vols par pilote au total	2,5	550 €
6 vols ou plus par pilote au total	3	660 €

Météo et journée de réserve

Le prestataire décide du maintien, de l'adaptation ou de l'interruption des vols pour des motifs de sécurité objectifs. Après réalisation partielle, le montant est ajusté selon le présent article. Tout trop-perçu est remboursé sous quatorze jours après le décompte.

Une journée de réserve n'est utilisable que si sa date et la disponibilité du groupe ont été convenues par écrit et qu'une journée entière a été annulée. Elle remplace une journée réservée sans majorer le forfait. Un report à d'autres dates nécessite un accord écrit.

La validation financière du stage ne constitue ni un diplôme ni une garantie d'autonomie ou de maîtrise d'un exercice. Aucun objectif de facturation ne justifie un vol ou un exercice incompatible avec la sécurité.

Christophe WALLER

Entrepreneur individuel

La Côte – Les Platons
74210 Talloires-Montmin
06 11 81 91 09
info@christophewaller.com
www.christophewaller.com

7 - Conditions de participation et sécurité

Chaque pilote transmet sa fiche, déclare son expérience, son matériel et ses objectifs. Il présente, avant le premier vol, une attestation d'assurance de responsabilité civile aérienne souscrite via la FFVL, valide pendant tout le stage et couvrant la pratique du parapente en SIV. Il vérifie ses garanties individuelles accident et assistance auprès de son assureur.
Chaque pilote doit être équipé d'un parachute de secours replié depuis moins de six mois au premier jour du stage, dans le respect des consignes plus strictes du fabricant. La date du dernier pliage est indiquée sur sa fiche individuelle.

Le pilote doit être autonome au décollage et à l'atterrissage et disposer de l'expérience requise : au moins trente vols dans l'année et/ou une semaine de perfectionnement en école, avec attestation pour cette dernière. Un pilote exclusivement paramotoriste n'ayant jamais pratiqué le parapente ne peut participer.

Voile EN C à deux lignes, EN D ou projet de voltige : accord préalable avant finalisation de l'inscription. Les voiles reflex de paramoteur sont exclues. Tout autre matériel particulier, notamment CCC ou non homologué parapente, doit être déclaré ; son acceptation ne se présume pas. Les restrictions sont fixées par écrit avant réservation.

Le prestataire peut adapter ou interrompre la participation pour des raisons de sécurité liées aux conditions, au matériel, au niveau ou à l'état du pilote. Il en explique les motifs. Le pilote peut signaler une difficulté ou refuser un exercice qu'il ne se sent pas capable de réaliser. Aucune clause du contrat ne décharge le prestataire de ses responsabilités légales.

Le calcul météo de l'article 6 ne constitue pas un droit général à réduction pour toute absence ou tout départ volontaire. Les conséquences d'une maladie, d'une indisponibilité personnelle, d'un abandon ou d'une exclusion sont appréciées selon la situation, les prestations exécutées, les obligations de chacun et les règles impératives. Aucune conservation automatique de la totalité du prix « quelle qu'en soit la raison » n'est prévue.

Christophe WALLER
Entrepreneur individuel
La Côte – Les Platons
74210 Talloires-Montmin
06 11 81 91 09
info@christophewaller.com
www.christophewaller.com

8 - Documents contractuels

Pour plus d'informations pratiques, veuillez consulter le site https://christophewaller.com.
Ces conditions particulières, leurs annexes et la fiche pratique remise avant signature définissent la réservation. Elles prévalent sur les conditions générales communiquées et acceptées, y compris celles du site, en cas de divergence. Les documents remis sont datés et conservés ; une modification du site ne modifie pas un contrat déjà conclu.

Pour une réservation de loisir à dates déterminées relevant du Code de la consommation, le droit de rétractation de quatorze jours est exclu dans les conditions de l'article L221-28, 12°. Cela ne supprime pas la faculté de dédit prévue pour les arrhes à l'article 5. Les autres situations nécessitent une vérification du régime applicable avant signature.

Les données servent à organiser le stage, à facturer et à gérer la sécurité selon la notice remise aux pilotes. Les informations sensibles utiles sont adressées directement au prestataire. Toute diffusion publique d'images nécessite une autorisation distincte.

Le contrat est soumis au droit français. En cas de litige persistant, les règles légales de compétence juridictionnelle s'appliquent, sans imposer de tribunal exclusif au consommateur.

Coordonnées bancaires

Titulaire du compte : EI - WALLER CHRISTOPHE
Banque : Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes
IBAN : FR76 1680 7000 0438 2979 7221 990
BIC : CCBPFRPPGRE
Référence du virement : Arrhes stage du [dates prévues] - [nom du club/groupe]

9 - Acceptation et signatures

Conditions générales remises le :

Fait à : Le :

Pour le prestataire
Christophe Waller
Signature :

Le client ou le représentant habilité du club
Nom et qualité :
Signature :